



Conflit de voisinage : nuisances sonores

Par Visiteur

Bonjour! nous avons un voisin qui nous perturbe sans cesse avec sa musique a tout heure, je l'ai interpellé a plusieurs reprises mais rien ni fait!

je suis donc monter l'interpeler de nouveau ce matin avant de faire appel au force de police mais malheureusement nous en sommes arriver aux mains, on s'est battu devant d'autre voisins je l'ai pas mal amoché malheureusement.

quelque instant plus tard la police s'est présenté au domicile de ma petite amie, qui est locataire et m'heberge depuis quelque jour dans cet appartement meme! ne sachant pas quoi faire elle na pas repondu au force de police. que dois je faire??

PORTER PLAINT EGALEMENT EN ME RENDANT AU COMMISSARIAT??

ATTENDRE UNE EVENTUELLE CONVOCATION??

QU'EST CE QUE JE RISQUE SI JE NE ME PRESENTE PAS??

MERCI D'AVANCE POUR VOS CONSEILS

CORDIALEMENT.

Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour! nous avons un voisin qui nous perturbe sans cesse avec sa musique a tout heure, je l'ai interpellé a plusieurs reprises mais rien ni fait!

je suis donc monter l'interpeler de nouveau ce matin avant de faire appel au force de police mais malheureusement nous en sommes arriver aux mains, on s'est battu devant d'autre voisins je l'ai pas mal amoché malheureusement.

quelque instant plus tard la police s'est présenté au domicile de ma petite amie, qui est locataire et m'heberge depuis quelque jour dans cet appartement meme! ne sachant pas quoi faire elle na pas repondu au force de police. que dois je faire??

PORTER PLAINT EGALEMENT EN ME RENDANT AU COMMISSARIAT??

ATTENDRE UNE EVENTUELLE CONVOCATION??

QU'EST CE QUE JE RISQUE SI JE NE ME PRESENTE PAS??

Les forces de police ont-elles remis des papiers à votre amie?

Qui a déclenché la bagarre? Vous ou le voisin? Lorsque vous dites pas "mal amoché", à quel point est-il vraiment blessé?

Très cordialement.

Par Visiteur

Aucune idée ! c'est lui, mais quand les témoins sont arrivés j'avais le dessus suite à cela il a été transporté à l'hôpital pour une douleur au dos. Il est rentré chez lui a présent ! que dois-je faire ?

Cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Aucune idée ! c'est lui, mais quand les témoins sont arrivés j'avais le dessus suite à cela il a été transporté à l'hôpital pour une douleur au dos. Il est rentré chez lui a présent ! que dois-je faire ?

Dans la mesure où il n'existe aucune convocation officielle alors le mieux à faire est d'attendre une convocation en bonne et due forme. Vous n'avez pas grand intérêt à prendre les devants et rien ne vous interdit de déposer à votre tour une plainte le moment venu.

Évidemment, si vous êtes convoqués, allez-y. Si vous n'y allez pas, ils viendront vous chercher de force ce qui n'est tout de même pas une bonne solution.

Quant à savoir ce qu'il va se passer, tout dépend l'incapacité de travail du voisin.. Selon que l'ITT est ou non supérieur à 8 jours, l'infraction peut être un délit ou bien une simple contravention..

Très cordialement.